

Allergènes à déclaration obligatoire de la semaine 37

	GLUTEN ¹	ŒUFS	LAIT / PRODUITS LAITIERS	ARACHIDES	FRUITS À COQUE ²	SOJA	SÉSAME	LUPIN	MOUTARDE	CÉLERI	MOLLUSQUES	CRUSTACÉS	POISSONS	SULFITES ³
lundi 8 septembre 2025														
Chou blanc vinaigrette									X	X				X
Cordon bleu de volaille	X	X	X			X								
Boulgour aux petits légumes	X									X				
Yaourt nature sucré	Voir la liste d'ingrédients sur l'emballage													
SV Nuggets de fromage	X	X	X											
mardi 9 septembre 2025														
Salade de lentilles									X	X				X
Knack de porc			X											X
Pommes rosties	ABSENCE													
Fruit cru	ABSENCE													
SP Roulé végétarien	X	X								X				
jeudi 11 septembre 2025														
Concombre vinaigrette									X	X				X
Tarte aux légumes	X	X	X							X				
Salade verte									X	X				X
Flan au chocolat	Voir la liste d'ingrédients sur l'emballage													
vendredi 12 septembre 2025														
Julienne de légumes mayonnaise		X							X	X				X
Poisson pané et citron	X	X				X							X	
Farfalle	X	X								X				
Fruit cru	ABSENCE													
¹ Céréales contenant du gluten : Blé, Seigle, Orge, Avoine, Epeautre, Kamut,... ² Fruits à coques : Amandes, Noisettes, Noix, Noix de Cajou, Noix de Pécan, Noix du Brésil, Pistaches, Noix de Macadamia et Noix du Queensland. ³ A mentionner uniquement si la quantité d'anhydride sulfureux et sulfites est supérieur à 10 mg / kg de produit finis. Absence totale d'allergène à déclaration obligatoire X : Présence des allergènes Conformément au décret n° 2015-447 du 17 avril 2015, ce tableau indique l'introduction volontaire d'allergènes dans les ingrédients utilisés. La présence fortuite d'un ou plusieurs allergènes ("traces de ...", "peut contenir ...", "présence possible de ...") est possible : des contaminations involontaires peuvent survenir à toutes les étapes de fabrication, de stockage, de transport et de service des denrées.														